



## Licenciement pour faute grave pour un contrat cea

Par **Monika33**, le **09/12/2015** à **10:34**

Après un différend avec l'employeur, il a été convenu mutuellement de mettre fin au contrat de travail. Comme l'employeur l'a demandé (sms) j'ai fait une lettre de demande de rupture de travail. Il s'ensuit un licenciement pour faute grave (absence), car je ne me suis pas présenté. J'ai envoyé plusieurs lettres demandant sa réponse. De plus il a envoyé des courriers au domicile de ma mère sachant que je ne pourrais pas les récupérer. Je lui ai signalé, je me suis présenté au club et jamais ils n'ont parlé de leur procédure pour licenciement pour faute. Ils ont également retenu sur tout mon salaire en prétextant des retenues dues. Je leur ai demandé par courrier de les justifier et ne répondent jamais à mes courriers. Que dois je faire ?

Par **P.M.**, le **09/12/2015** à **11:57**

Bonjour,

Déjà, si c'est un CDD car je connais le CUI-CAE mais pas le CEA, le licenciement n'existe pas car ce n'est que pour un CDI...

Ensuite, il est curieux que vous n'ayez pas pu récupérer les courriers envoyés chez votre mère mais il faudrait savoir l'adresse que vous aviez déclarée à l'employeur et qui doit figurer sur vos dernières feuille de paie mais normalement tant que la rupture d'un commun accord n'était pas conclue, vous deviez continuer à vous rendre au travail...

Il faudrait savoir si votre demande de justification a été faite par lettre recommandée avec AR et en quoi consistent ces retenues qui doivent bien avoir un libellé sur le solde de tout compte et d'ailleurs comment vous l'avez récupéré...

Par **Monika33**, le **09/12/2015** à **13:54**

c'est un CAE j'ai inversé les lettres. Je n'habite pas dans la même ville que ma mère, donc je n'ai pas pu les récupérer et ma mère n'a pas de procuration de ma part. En fait j'ai fait ce que l'employeur m'a demandé de faire une lettre de démission et de rester chez moi. Je me suis présenté à plusieurs reprises, la secrétaire m'a signifié que je ne faisais plus partie de l'entreprise et j'ai ainsi récupéré le solde de tout compte. Mais la procédure avec convocation n'a pas pu être faite car je n'ai jamais reçu la convocation malgré leurs dires. Je suis allé pour réclamer des réponses et ce papier m'a été remis.

Par **P.M.**, le **09/12/2015** à **17:15**

Si c'est un CDD, la démission n'existe pas car ce n'est que pour un CDI...

Mais vous sembliez dire que c'est une demande de rupture amiable que vous avez faite...

Si vous avez votre propre adresse, je ne comprends pas que vous donniez celle de votre mère en plus quand elle ne vous prévient pas de l'arrivée d'un recommandé...

Si l'entretien n'a pas pu avoir lieu, vous ne pouvez pas affirmer que la convocation ne vous a pas été adressée puisque vous n'avez pas pu récupérer votre courrier...

Comme je vous l'ai dit ce n'est pas oralement qu'il faudrait réclamer des réponses mais par lettre recommandée avec AR en soulignant votre véritable adresse sachant qu'à la limite, un licenciement est mieux pour vous qu'une démission ou plutôt une rupture du CDD pour faute grave puisque cela vous permet éventuellement d'être indemnisé par Pôle Emploi si vous remplissez les conditions d'indemnisation à Pôle Emploi...